

En 2019, près de 4,5 millions de personnes sont protégées par l'Assurance maladie-maternité de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, dont 2,0 millions d'assurés actifs.

Cette population est en forte baisse (-8,2 % en 2019) du fait qu'elle n'intègre pas les travailleurs indépendants nouvellement affiliés qui sont gérés par le Régime général depuis le 1^{er} janvier 2019. En découle une légère déformation de la structure de cette population, les nouveaux affiliés étant majoritairement des auto-entrepreneurs (leur poids dans la population protégée passe ainsi de 25 % en 2018 à 23 % en 2019). Par ailleurs, l'âge moyen de cette population progresse de 1,2 an en 2019.

CHIFFRES ESSENTIELS

4,5 millions
de personnes protégées
au titre du risque
maladie-maternité en 2019

41 % de commerçants et professions libérales non réglementées,

38 % d'artisans,

21 % de professions libérales

71 % d'assurés / **29 %** d'ayants droit

59 % d'hommes / **41 %** de femmes

23 % d'assurés auto-entrepreneurs

(**35 %** parmi les actifs)

Âge moyen **42,9** ans

En 2019, les artisans, commerçants et professions libérales hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés qui étaient déjà actifs au 1^{er} janvier sont obligatoirement affiliés à la Sécurité sociale des indépendants pour les risques maladie (prestations en nature) et maternité. Leurs ayants droit y sont également rattachés dès lors que ceux-ci ne relèvent pas, à titre personnel, d'un autre régime. Sont ainsi couvertes en 2019, en gestion par la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, 4,5 millions de personnes dont 2 millions au titre du régime d'activité, 0,6 million de pensionnés et 1,8 million au titre du régime de résidence.

3,2 millions ont le statut d'assuré et 1,3 million celui d'ayant droit. Les travailleurs indépendants affiliés en 2019 sont quant à eux gérés par l'Assurance maladie du Régime général dès le 1^{er} janvier. Ils ne figurent donc pas dans le dénombrement de la population protégée gérée par la Sécurité sociale des travailleurs indépendants.

■ LA POPULATION PROTÉGÉE DIMINUE DE 8,2 % EN 2019

La population protégée au titre de l'Assurance maladie des travailleurs indépendants a diminué de 8,2 % en 2019. Cette forte baisse, alors même que les effectifs cotisants au régime sont très dynamiques (+12,2 %, cf. chapitre 1, fiche 2), s'explique par la prise en charge par le Régime général, dès le 1^{er} janvier 2019, des nouveaux affiliés à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants et de leurs ayants droit. L'augmentation du nombre d'assurés au titre du régime de résidence (+9,3 %) résulte d'un changement de statut d'ayant droit majeur en assuré opéré dans le cadre de la Puma.

■ LA POPULATION DES ASSURÉS ACTIFS DIMINUE DE 10,2 % EN 2019

La population protégée au titre du régime d'activité (c'est-à-dire ne relevant pas du régime de résidence, ni pensionnés) a fortement progressé au cours des dix dernières années (+12 %) suite à la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur en 2009 et à la forte augmentation des cotisants. Après une phase de forte montée en charge de 2009 à 2013 (+7,5 % par an sur la période), la population active a ensuite retrouvé un rythme de progression beaucoup plus modéré, voire en léger recul (-0,3 % en moyenne de 2012 à 2016) traduisant le ralentissement de la progression des cotisants auto-entrepreneurs, puis progresse à nouveau en 2017 et 2018 (+1,2 % par an). Elle chute en 2019 (-10,8 %) du fait de la prise en charge par le Régime général des travailleurs indépendants nouvellement affiliés.

Tableau 1 : population protégée au titre du risque maladie-maternité, au 31 décembre 2019

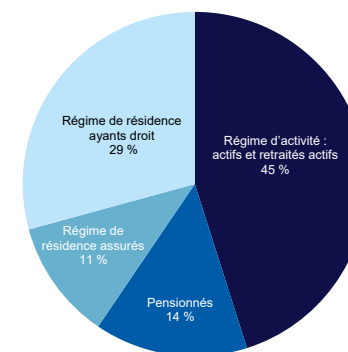
	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total*	Variation 2019/2018
Régime d'activité : actifs et retraités actifs	750 497	790 528	470 874	2 011 933	-10,8 %
Pensionnés	278 283	290 595	64 015	642 494	-3,6 %
Régime de résidence	644 097	708 549	366 801	1 807 309	-6,8 %
Assurés	145 994	193 354	91 395	502 153	9,3 %
Ayants droit	498 103	515 195	275 406	1 305 156	-11,7 %
Sous-total assurés	1 174 774	1 274 477	626 284	3 156 580	-6,7 %
Total	1 672 877	1 789 672	901 690	4 461 736	-8,2 %

*y compris indéterminés.

Note : le changement de statut d'ayant droit majeur en assuré, dans le cadre de la Puma, explique la forte hausse des assurés au titre du régime de résidence (+9,3 %). Champ : France entière.

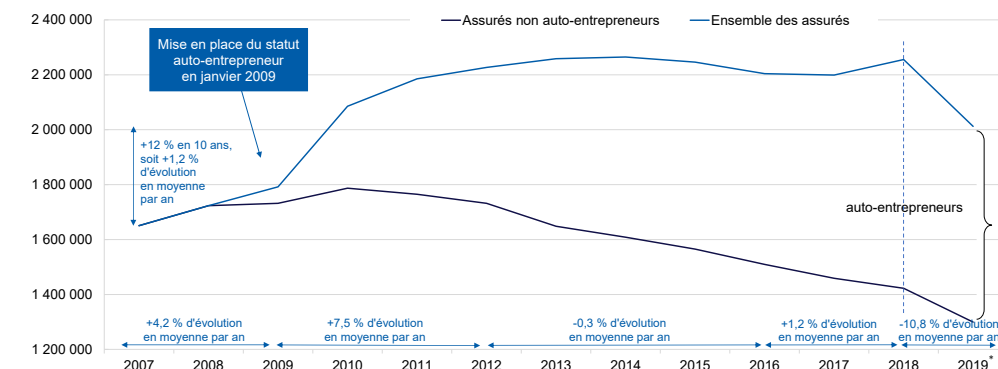
Source : SSTI, 2020.

Graphique 1 : répartition de la population protégée selon le régime d'assurance au 31 décembre 2019



Source : SSTI, 2020.

Graphique 2 : évolution des assurés actifs au titre du risque maladie-maternité selon le statut vis-à-vis de l'auto-entreprise de 2007 à 2019



* Depuis le 1^{er} janvier 2019 les nouveaux affiliés à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants et leurs ayants droit sont pris en charge par le Régime général, d'où la baisse en 2019.

Source : SSTI, 2020.

■ UNE RÉPARTITION ENTRE ASSURÉS ET AYANTS DROIT QUI RESTE CONSTANTE

La population protégée se compose à 71 % d'assurés (actifs, retraités, droits maintenus, conjoints collaborateurs) et à 29 % d'ayants droit. Cette répartition est stable depuis plus de 10 ans. Elle est identique quels que soient le groupe professionnel ou le statut de l'assuré vis-à-vis de l'auto-entreprise.

■ 23 % DES ASSURÉS PROTÉGÉS RELÈVENT DU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRISE

En 2019, on dénombre plus de 713 000 assurés sous le statut de l'auto-entreprise soit 23 % de l'ensemble des assurés et 35 % des assurés actifs. Après une forte hausse en 2018, +12,6 %, en lien avec la hausse de la population cotisante, les auto-entrepreneurs diminuent fortement en 2019 (-14,5 %).

■ UN POIDS PLUS FAIBLE DES PROFESSIONS LIBÉRALES DANS LA POPULATION PROTÉGÉE

La population protégée est constituée à 41 % de commerçants ou professionnels libéraux non réglementés, à 38 % d'artisans et à 21 % de professions libérales.

Les artisans, commerçants et professions libérales non réglementées apparaissent comme légèrement surreprésentés en comparaison de leur poids parmi les cotisants (respectivement 33 %, 36 % et 8 %). *A contrario* les professions libérales pèsent pour 21 % au sein de la population protégée alors qu'ils représentent 23 % des cotisants.

Ces distorsions de structure s'expliquent par une part des polyactifs (travailleurs indépendants par ailleurs salariés), dont les droits peuvent être attribué par la Sécurité sociale des travailleurs indépendants ou par le Régime général, différente selon le groupe professionnel (les polyactifs étant plus nombreux parmi les professions libérales).

Depuis 2008, le développement de l'auto-entreprise qui s'est opéré de manière différente au sein de chaque catégorie socio-professionnelle a modifié la structure de la population protégée. La part des commerçants a structurellement diminué (41 % en 2019 contre 46 % en 2008) au profit de celle des professions libérales (21 % en 2019 contre 16 % en 2008). L'évolution récente de la réglementation sur les professions libérales prévoit, à compter de janvier 2018, que les professionnels libéraux non réglementés et anciennement affilié à la Cipav sont désormais cotisants au régime de retraite de droit commun des travailleurs indépendants en qualité de commerçants (2018 pour les auto-entrepreneurs et 2019 pour les autres cotisants). Ceci a pour effet une diminution des effectifs cotisants et protégés dans le groupe des professions libérales, et atténuée de ce fait la progression historique de ce groupe professionnel au sein de la population protégée (21 % en 2019 versus 25 % en 2017). Le poids des commerçants et professionnels libéraux non réglementés protégés s'est symétriquement accru (41 % versus 38 % en 2017).

■ LA PART DES FEMMES ASSURÉES EN PROPRE STABLE EN 2019, APRÈS UNE TENDANCE À LA HAUSSE DEPUIS 10 ANS

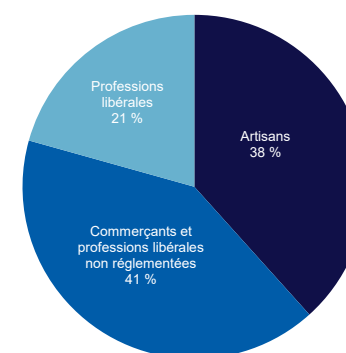
En 2019, la population protégée est composée de 59 % d'hommes et de 41 % de femmes. Ces proportions sont globalement stables par rapport à 2008, mais reflètent une répartition différente selon le statut d'assuré ou d'ayant droit. Ainsi, les femmes ayant le statut d'assurées sont un peu plus nombreuses en 2019 qu'en 2008, 34 % versus 31 %, cette proportion monte à 39 % pour les assurées auto-entrepreneurs.

La déformation de structure liée à la non-intégration des assurés affiliés depuis le 1^{er} janvier 2019 n'est pas visible sur le ratio hommes/femmes. En effet, la part de femmes assurées en propre est stable en 2019 par rapport à 2018.

■ HAUSSE DE 1 AN DE L'ÂGE MOYEN EN 2019

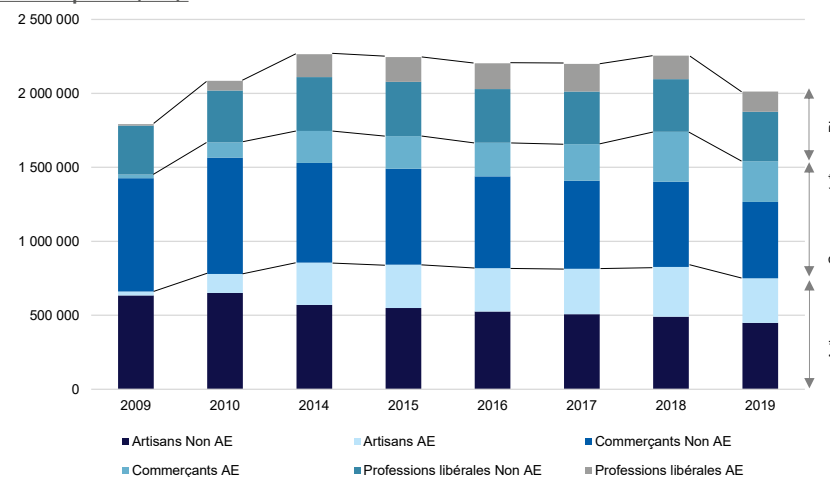
En 2019, l'âge moyen de la population protégée (assurés et ayants-droit) s'établit à 42 ans et 8 mois (43 ans et 7 mois pour les hommes et 41 ans et 3 mois pour les femmes) en hausse par rapport à 2018 (41 ans et 7 mois). Depuis la mise en place du statut de l'auto-entreprise en 2009, la population protégée s'était rajeunie, les bénéficiaires de ce statut étant en moyenne plus jeunes. Ainsi, en 2019, la population

Graphique 3 : répartition de la population protégée selon le groupe professionnel au 31 décembre 2019



Source : SSTI, 2020.

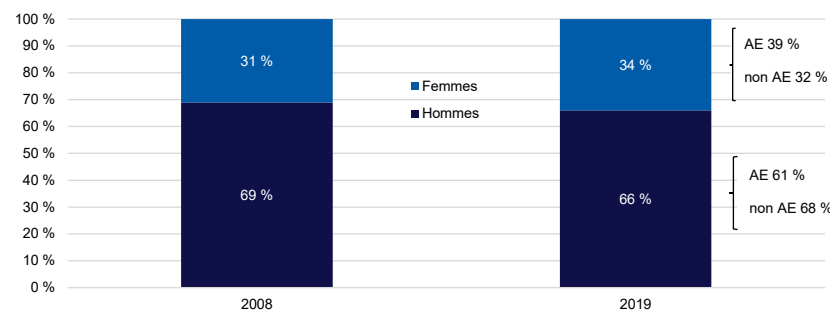
Graphique 4 : répartition des assurés actifs par catégorie socio-professionnelle vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE)



Source : SSTI, 2020.

* Commerçants et professions libérales non réglementées affiliés depuis 2018.

Graphique 5 : répartition de la population protégée (assurés) au titre du risque maladie-maternité selon le sexe et le statut vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE) en 2008 et 2019



Champ : population protégée au titre du régime d'activité.

Source : SSTI, 2020.

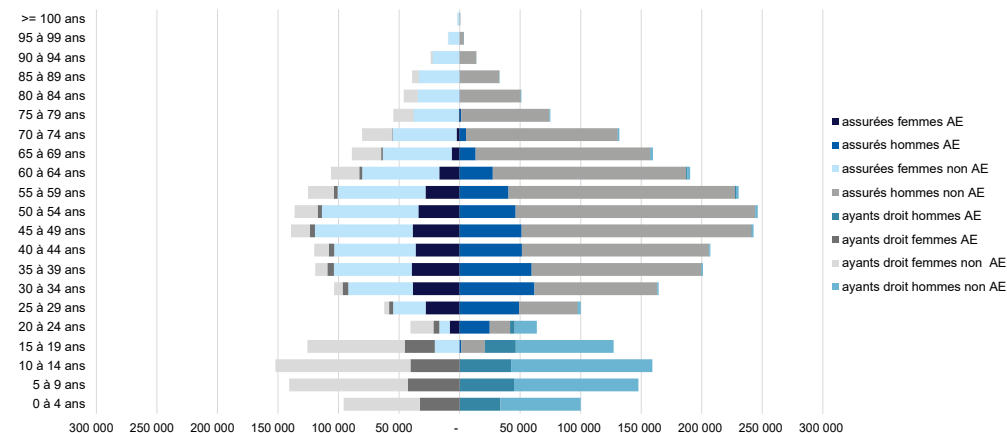
protégée dont la personne de rattachement est auto-entrepreneur a en moyenne 33 ans et 9 mois (34 ans et 5 mois pour les hommes et 32 ans et 11 mois pour les femmes) soit environ 12 ans de moins que l'âge moyen lorsque la personne de rattachement n'est pas auto-entrepreneur (45 ans et 4 mois). Cependant, depuis 2019, l'âge moyen de la population protégée augmente (+1 an par rapport à 2018), les nouveaux affiliés, population jeune, étant dorénavant rattachés au Régime général et non plus à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants.

■ LES AYANTS DROIT SONT EN MAJORITÉ DES ENFANTS

La population des ayants droit est constituée principalement par les enfants des assurés (77 %), et pour 23 % par les conjoints. En conséquence, la population des ayants droit est relativement jeune, âgée de 19 ans et 3 mois en moyenne. Parmi les plus de 20 ans, les femmes sont surreprésentées (85 %) du fait de leur part relativement plus importante aux âges avancés.

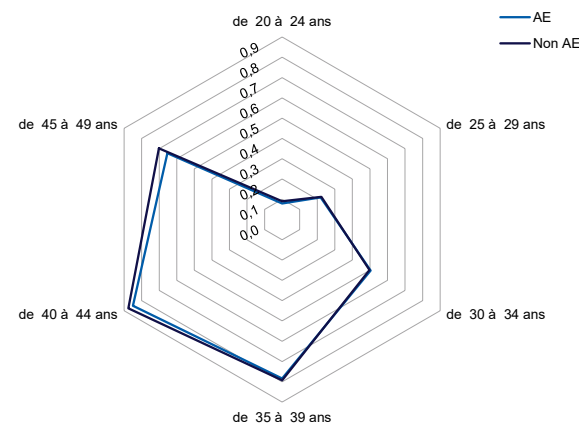
Le nombre moyen d'ayant droit par assuré progresse avec l'âge de l'assuré. En 2019, il s'établit à 0,40 pour les non auto-entrepreneurs et 0,47 pour les auto-entrepreneurs. Ce nombre reste identique dans les deux populations jusqu'aux 35 ans de l'assuré, puis il progresse davantage chez les non auto-entrepreneurs : 0,88 (40-44 ans) et 0,70 (45-49 ans) que chez les auto-entrepreneurs (respectivement 0,85 et 0,65 ayant droit par assuré).

Graphique 6 : population protégée au 31 décembre 2019, par sexe, classe d'âge et statut vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE)



Source : SSTI, 2020.

Graphique 7 : nombre moyen d'ayants droit par assuré au 31 décembre 2019, par classe d'âge et statut vis-à-vis de l'auto-entreprise (AE)



Note : les ayants droit regroupent encore des personnes majeures. Le changement de statut d'ayant-droit en assuré des personnes majeures dans le cadre de la Puma s'effectue sur une période transitoire.

Source : SSTI, 2020.